



Service Urbanisme  
Place de Quevaucamps, 1 – 1<sup>er</sup> étage  
7972 QUEVAUCAMPS  
Tél : 069/59.04.14 – 15 et 18  
Fax : 069/59.04.19

Belœil, le 18/04/2024.

Maître Notaires Jacques & Surmont  
Rue de la Bienfaisance, 7  
7800 Ath

Nos réf. : 1.777.81-2024-112  
Vos réf. :

**Concerne** : bien sis Rue des Déportés , 10 (lot2) à 7971 Basècles et cadastré 5e division, BELOEIL 5 DIV/BASECLES/, Sion C n°1106B.

Votre courrier rentré le 17/04/2024.

Cher Maître,

En suivi de votre demande d'informations notariales, nous vous prions de bien vouloir trouver celles-ci en annexe.

Entre-temps, nous vous prions d'agréer, Cher Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège,

Le Directeur général,

S. DRAMAIX

Le Bourgmestre,

L. VANSAINGELE

Agent traitant : Didier Bralion.

Ces renseignements sont donnés à titre indicatif et l'Administration Communale ne peut en aucun cas être mise en cause.

# INFORMATIONS NOTARIALES

## Formulaire III

Vos réf. :

Nos réf. : 1.777.81-2024-112.

Maître,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 17/04/2024 relative à un bien sis Rue des Déportés , 10 (lot2) à 7971 Basècles, cadastré 5e division, BELOEIL 5 DIV/BASECLES/, Sion C n°1106B

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Le bien se situe en zone d'habitat (5C1106/00B000) du Plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz;

- 10/03/1989 (5C1106/00B000) du SOL BASECLES Quartier de la place;

- Considérant que la demande se rapporte à un bien situé dans le périmètre du PASH Escaut-Lys qui reprend celui-ci en zone d'assainissement collectif dont le régime fut rendu applicable par A.G.W. du 10/11/2005 ;

- dans le périmètre du Parc Naturel des plaines de l'Escaut ;

- n'est pas repris dans le périmètre du territoire communal pour lequel s'applique le règlement général sur les bâtisses relatif aux zones protégées en matière d'urbanisme (Guide régional d'urbanisme) ;

- est repris dans le périmètre d'un plan communal d'aménagement (schéma d'orientation local) n° 51008-PCA-0001-06 approuvé par AM du 10/03/1989 ;

- n'est pas situé dans le périmètre d'un lotissement ;

- n'est pas classé ou en voie de l'être ;

- n'est pas inscrit dans un périmètre vulnérable visé à l'article D.IV.57, 2°, 3° ;

- n'est pas repris dans le périmètre d'une zone de contraintes karstiques ;

- n'est pas frappé d'un arrêté d'insalubrité ou de démolition ;

- n'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager" ;

- n'est pas situé dans un des périmètres de remembrement urbain" ;

- n'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine" ;

- n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine" ;

- n'est pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;

- est repris sur la carte archéologique n° 6374 - 51008-CAW-0006375 (CoPat) ;

- n'est pas repris dans la banque de données de l'état des sols (BDES) ;

- est doté d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, égouttage, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;

- n'est pas situé dans le périmètre d'un site Natura 2000 visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;

- n'est pas situé dans une zone d'aléas d'inondations ;

- n'est pas situé le long d'une voirie gérée par la Région Wallonne ;

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 ;

- Le bien en cause a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme le 17/06/2015 ;

- Le bien en cause a fait l'objet d'une division de bien le le 3/6/2015 ;

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'environnement ;

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration d'environnement (dans le cas de la vente du bien, il y a lieu de faire acter par le Collège communal la cession de l'activité – le formulaire peut être obtenu sur simple demande) ;

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration d'urbanisme ;

- Le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance de la société SWDE ;

- Le bien n'est pas traversé, longé par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau ;

Vos réf. :

Nos réf. : 1.777.81-2024-112.

- le bien ne comporte ni arbre ni haie remarquable " (Arbres et haies remarquables (AHREM) ;
- le bien n'est pas repris à l'inventaire du Patrimoine immobilier culturel.

**Remarques**

Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE, ORES, ELIA, etc...).

A Beloeil, le 18/04/2024

Par le Collège,

Le Directeur général,

  
S. DRAMAIX

Le Bourgmestre,

  
L. VANSAINGELE

Observation : Les informations et prescriptions contenues dans le présent document restent valables pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.